

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq et 14 octobre, le Conseil Municipal de la
de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 octobre 2025.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France,
BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, ROUMIEU Régis

Absents ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan, BORGNA Eric à
HECTOR France, LATARD Sébastien à CHAUVIN Christian

Secrétaire de séance : HECTOR France

Ouverture de séance à 18h35

DEL N° 2025-34 : Montant de participation à la protection sociale complémentaire des agents

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le montant de la participation employeur pour la mutuelle est
actuellement de 1€ par agent et conformément au décret de 2022-581, celle-ci devra être obligatoirement de
15€ minimum au 1^{er} janvier 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu la convention de participation santé signée entre le CDG 05 et la VYV MNT en date du 29 juin 2020,

Vu la délibération 2021-04 en date du 18 janvier 2021 fixant le montant de la participation de l'employeur à
la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre du contrat avec le CDG 05 et la VYV MNT à
1 € par agent ;

Le Maire propose au Conseil de fixer le montant de participation employeur sur ce contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** que le montant de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des
agents dans le cadre du contrat avec le CDG 05 et la VYV MNT sera fixé à 15 € par agent à compter du
01^{er} janvier 2026.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

**Le Maire,
JUAN MORENO**

